

S.E.L.A.R.L. G.MAYEKO

30 mars 2023, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 29 janvier 2023, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation en société d'exercice libéral à responsabilité limitée de la société civile professionnelle « Société civile professionnelle Gilbert MAYÉKO et Guillaume MAYÉKO, huissiers de justice associés », titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Basse-Terre (Guadeloupe), est devenue définitive.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée: « SELARL G.MAYEKO »

Commissaire(s) de justice exerçant au sein de la structure :
Guillaume MAYEKO